

	COMPTE-RENDU	Référence	CM07032019
		Document du	
		Version n°	1
		Page n°	1
Conseil Municipal du jeudi 07 mars 2019			

Compte-Rendu de la Séance du Conseil Municipal du jeudi 07 mars 2019

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué en date du 01 mars 2019, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. Joël GUIN, Maire, à l'Hôtel de Ville, le jeudi 07 mars 2019 à 19 h 30.

Étaient présents : M. LE MAIRE, Mme DUMONT, M. BORIE, Mme PETIT, M. STEUDTNER, Mme DURIEU, Mme TONEGUZZO-CASTAN, M. GARCIA, M. DOUCENDE, M. DALL'ORSO, M. ROUX, M. VERDET, M. ROUVEIROL, Mme LABAREILLE, M. ROSSI, M. DEFONTENAY, Mme GOTTRA, Mme PELLEGRIN, Mme ORTIGOSA, Mme THOMAS, Mme RIEU, Mme BENARFA, Mme DAVID, M. BIGOU, M. GOMES, M. FALLAMI, M. COTTAREL, Mme TALET (à partir de 20 h 15) Mme FALLET-MICHEL, M. PONS Christophe, M. KARKRI (jusqu'à 20 h 58), Mme VERA. **Ont donné procuration** : M. POIRET, Mme TALET (jusqu'à 20 h 15), M. KARKRI (à partir de 20 h 58).

Conseillers en exercice : 33 Conseillers présents à l'ouverture de la Séance : 31 Procurations : 3 Quorum : 17

La séance est ouverte à 19 h 33 par M. Joël GUIN, Maire,

Il rappelle aux conseillers municipaux le dépôt des accusés de réception et l'émargement de la fiche de présence.

Il propose pour Secrétaire de Séance Mme Martine DURIEU, élue à l'Unanimité.

Il donne lecture des procurations.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 13 décembre 2018 est approuvé à l'Unanimité.

Information

M. le Maire donne lecture du calendrier prévisionnel du prochain Conseil Municipal qui se déroulera le jeudi 04 avril 2019.

M. le Maire annonce à l'Assemblée que le point relatif à la cession de la Parcelle BI 422 sise Chemin du Bac de Bompas a été retiré de l'ordre du jour, des éléments nouveaux apparus lors de l'instruction du Permis de Construire remettant en cause cette autorisation.

	COMPTE-RENDU	Référence	CM07032019
		Document du	
		Version n°	1
		Page n°	2
Conseil Municipal du jeudi 07 mars 2019			

M. le Maire donne lecture de la déclaration suivante :

« Depuis environ 6 mois, une résidence située à Vedène est illégalement occupée par une famille qui a pris possession de cette maison et s'y est installée. Une procédure d'expulsion est en cours à l'encontre de la famille qui a squatté cette propriété.

Lorsque la famille en cause m'a demandé d'inscrire ses deux enfants à l'école, j'ai évidemment refusé dans la mesure où aucun justificatif de domicile ne pouvait être fourni, et pour cause... !

Or, les services de l'Education Nationale m'ont saisi à plusieurs reprises pour me demander instamment d'inscrire ces deux enfants à l'école, en me précisant que j'en avais l'obligation légale.

Malgré cette obligation légale, j'ai refusé cette inscription.

En effet, même si les enfants n'y sont pour rien, il est anormal et injuste d'inscrire des enfants à l'école en l'absence de tout justificatif de domicile sur la Commune alors qu'il en est réclamé un à toutes les autres familles vedénaïses qui doivent prouver qu'elles résident bien dans notre Commune.

D'autre part, je considère qu'en acceptant d'inscrire ces enfants, j'aurais cautionné un comportement illégal, ce qui n'est pas envisageable pour moi.

Face à mes refus répétés, jusqu'au bout, les services de l'Education Nationale ont procédé à l'inscription d'office des deux enfants, en liaison directe avec le Directeur de l'école.

Pour ce qui relève de la municipalité, j'ai bien précisé que les services de la cantine et du périscolaires, qui sont des services facultatifs, seront refusés à cette famille. »

M. le Maire donne la parole à M. STEUDTNER, Adjoint délégué aux Finances, pour l'examen des points inscrits dans cette section.

A – Finances/Économie/Commerce/Artisanat

Finances

A1 – Débat d'Orientations Budgétaires 2019

Sur proposition de M. STEUDTNER, Adjoint délégué aux Finances, rapporteur, le Conseil Municipal prend acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2019 préalable au vote du Budget Primitif lors de la prochaine séance de Conseil Municipal.

Prise d'acte adoptée à l'Unanimité

	COMPTE-RENDU	Référence	CM07032019
		Document du	
		Version n°	1
		Page n°	3
Conseil Municipal du jeudi 07 mars 2019			

A2 – Renégociation de prêts ERILIA garantis par la Commune – Accord de garantie sur le réaménagement de la dette

Arrivée de Mme TALET à 20 h 15.

Sur proposition de M. STEUDTNER, Adjoint délégué aux Finances, rapporteur, suite à la réforme du logement social, le Conseil Municipal accorde sa garantie sur le réaménagement du solde de deux emprunts contractés par ERILIA, bailleur social, garantis initialement par la Commune par délibération du Conseil Municipal.

Proposition adoptée par 24 Pour et 9 Abstentions

A3 – Instauration de la Redevance pour l’Occupation du Domaine Public (RODP) pour les réseaux de transports et les ouvrages de distribution d’électricité

Sur proposition de M. STEUDTNER, Adjoint délégué aux Finances, rapporteur, le Conseil Municipal instaure des redevances d’occupation provisoire du domaine public communal par les chantiers de travaux sur des ouvrages de réseaux de transport et de distribution d’électricité, en fixe le mode de calcul conformément à la réglementation et décide d’en revaloriser le montant chaque année.

Proposition adoptée par 28 Pour et 5 Abstentions

A4 – Participation aux charges scolaires de fonctionnement des écoles publiques d’Entraigues sur la Sorgue – (Année Scolaire 2018/2019)

Sur proposition de M. STEUDTNER, Adjoint délégué aux Finances, rapporteur, le Conseil Municipal approuve le montant de la contribution de la Commune aux charges de fonctionnement des écoles publiques d’Entraigues sur la Sorgue d’un montant de 1 600 € pour la scolarisation de deux enfants vedénais en classes élémentaires spécialisées ULIS (Unités Localisées pour l’Inclusion Scolaire) durant l’année scolaire 2018/2019.

Proposition adoptée à l’Unanimité

A5 – Demande Aide Financière FIPD 2019 - Permanences AMAV- CIDFF

Sur proposition de M. STEUDTNER, Adjoint délégué aux Finances, rapporteur, le Conseil Municipal sollicite auprès de l’Etat une subvention à hauteur de 1200 € au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation 2019 sur un projet s’élevant à 2 400 € afin de subventionner les permanences gratuites pour la population tenues sur le territoire communal par l’Association de Médiation et d’Aide aux Victimes (AMAV) et le Centre d’Information des Droits des Femmes et des Familles (CIDFF), approuve le plan de financement s’y rapportant, s’engage à financer la part restante au titre du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD), autorise le Maire à solliciter le soutien financier d’autres partenaires institutionnels et à signer toutes les pièces à intervenir.

Proposition adoptée à l’Unanimité

	COMPTE-RENDU	Référence	CM07032019
		Document du	
		Version n°	1
		Page n°	4
Conseil Municipal du jeudi 07 mars 2019			

A6 – Demande subvention CAF 2019 – Représentation pièce de Théâtre « Vague à Larmes » (Action de Prévention de la Radicalisation)

Sur proposition de M. STEUDTNER, Adjoint délégué aux Finances, rapporteur, le Conseil Municipal sollicite, au titre du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD), le concours financier de la Caisse d'Allocations Familiales à hauteur de 625 € pour participer au financement de la représentation d'un montant de 1 250 € de la pièce de théâtre « Vague à Larmes » jouée à l'Autre Scène par la Compagnie « Six Pieds sur Terre » en direction des collégiens et lycéens afin de lutter contre le phénomène de radicalisation, approuve le plan de financement prévisionnel, s'engage à financer la part restante et autorise le Maire à signer tout document à intervenir.

Proposition adoptée par 29 Pour et 4 Abstentions

A7 – Vidéoprotection du 3^{ème} groupe scolaire – Demande de subvention FIPD 2019 - Modification

Sur proposition de M. STEUDTNER, Adjoint délégué aux Finances, rapporteur, le Conseil Municipal sollicite auprès de l'Etat une subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance, à hauteur de 33 122, 99 €, soit 80 % du montant du projet qui s'élève à 41 403, 74 € HT au lieu des 36 747, 14 € HT approuvé par délibération du 13 décembre 2018, pour l'installation de caméras de vidéoprotection de dernière génération sur le site du 3^{ème} Groupe Scolaire mais également pour la mise à jour du logiciel de supervision rendue nécessaire par cette nouvelle technologie, approuve le plan de financement s'y rapportant, s'engage à financer la part restante et autorise le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

Proposition adoptée par 28 Pour et 5 Abstentions

M. le Maire reprend la parole pour l'étude des points inscrits en sections Urbanisme et Affaires Foncières.

B - Urbanisme/Affaires Foncières/Travaux

B1 Urbanisme

B1-1 – Révision n° 1 du PLU – Approbation

M. KARKRI quitte la séance à 20 h 48.

Sur proposition de M. le Maire, rapporteur, le Conseil Municipal décide d'approuver la révision du Plan Local d'Urbanisme de la Commune motivée par l'annulation partielle du PLU approuvé en 2013 sur le secteur de la Lorraine et la suppression par le législateur des Plans d'Occupation des Sols (POS) en 2017, laquelle confirme un développement urbain maîtrisé sur le territoire, soit une absence d'ouverture de nouvelle zone à l'urbanisation, tient compte de la préservation de l'environnement, maintient l'objectif de taux de croissance démographique à 1 % par an, fixe la densité moyenne de construction à 25 logements par hectare, reclasse la zone de la Lorraine en secteur UDd dit à habitat peu dense, adapte le droit à construire avec prescriptions liées à l'aléa risque inondation au quartier du Golf et met en œuvre les outils du code de l'urbanisme pour produire du logement locatif social conformément aux engagements pris par la Commune dans le contrat de mixité sociale signé avec l'Etat en 2016.

	COMPTE-RENDU	Référence	CM07032019
		Document du	
		Version n°	1
		Page n°	5
Conseil Municipal du jeudi 07 mars 2019			

Proposition adoptée par 23 Pour, 4 Contre et 5 Abstentions

B1-2 – Convention avec la Direction Départementale des Territoires (DDT) pour la mise à disposition de données cartographiques numériques relatives aux servitudes d'utilité publique des canalisations de transport de matières dangereuses

Sur proposition de M. le Maire, rapporteur, et suite à l'institution par arrêté préfectoral en date du 24 juillet 2018, de Servitudes d'Utilité Publiques (SUP) relatives aux canalisations de transport de matières dangereuses (gaz naturel, hydrocarbures liquides ou liquéfiés, produits chimiques) sur le territoire communal, le Conseil Municipal approuve la convention de mise à disposition des données cartographiques numériques s'y rapportant par la Direction Départementale des Territoires ainsi que leurs conditions d'utilisation, autorise le Maire à signer le document à intervenir.

Proposition adoptée à l'Unanimité

B1-3 – Convention avec le Centre d'Information pour la Prévention des Risques Majeurs CYPRES pour l'accès aux Plans de Sécurité et d'Intervention (PSI) des canalisations de transport de produits dangereux

M. KARKRI rejoint la séance à 20 h 56.

Sur proposition de M. le Maire, rapporteur, le Conseil Municipal approuve la convention de mise à disposition gratuite des Plans de Sécurité et d'Intervention (PSI) élaboré par les exploitants de canalisations de transport de matières dangereuses en version dématérialisée, par le Centre d'Information pour la Prévention des Risques Majeurs (CYPRES), la Commune se trouvant traversée et impactée par ces canalisations.

Proposition adoptée à l'Unanimité

M. KARKRI quitte la séance à 20 h 58 pour contraintes professionnelles et donne procuration à Mme VERA.

Mme DURIEU, Adjointe déléguée à l'Education, présente le dossier inscrit dans cette section.

C – Education / Petite Enfance

C1 Education

C1-1 – Ouverture du Groupe Scolaire Frederi MITAN - Modification de la Carte Scolaire

Sur proposition de Mme DURIEU, Adjointe déléguée à l'Education, à la Petite Enfance et à l'Intendance, rapporteur, le Conseil Municipal approuve la nouvelle carte scolaire modifiant la répartition des écoliers sur trois groupes scolaires qui entrera en vigueur à compter de la rentrée de septembre 2019, date d'ouverture du groupe scolaire Frederi MITAN.

Proposition adoptée par 24 Pour et 9 Abstentions

	COMPTE-RENDU	Référence	CM07032019
		Document du	
		Version n°	1
		Page n°	6
Conseil Municipal du jeudi 07 mars 2019			

M. BORIE, Adjoint délégué à la Vie Associative, prend la parole pour l'examen du point inscrit dans cette section.

D - Jeunesse/Sport/Vie Associative/Culture/Animation/Tourisme et Promotion du Terroir

D1 Vie Associative

D1-1 - Convention Commune/ Caisse d'Allocations Familiales de Vaucluse « Carte Temps Libre » 2019 – Approbation

Sur proposition de M. BORIE, Adjoint Délégué à la Jeunesse, au Sport et à la Vie Associative, rapporteur, le Conseil Municipal approuve la convention Carte Temps Libre à passer avec la Caisse d'Allocations Familiales de Vaucluse pour l'année 2019, dispositif s'adressant aux enfants âgés de plus de 3 ans et aux jeunes de moins de 18 ans et constituant une aide aux familles allocataires « CAF » de conditions sociales modestes qui leur permet d'accéder à l'offre d'accueil ou d'activités de proximité sur la Commune, portée par des structures habilitées par la Direction Départementale de Cohésion Sociale (associations, services municipaux) ou dont les interventions sont reconnues localement, autorise le Maire à signer le document à intervenir.

Proposition adoptée par 28 Pour et 5 Abstentions

M. le Maire procède à l'examen des questions inscrites en sections Ressources Humaines et Administration Générale.

E – Ressources Humaines

E1 – Autorisation de principe pour recrutement de contractuels pour effectuer des remplacements

Sur proposition de M. le Maire, rapporteur, le Conseil Municipal autorise le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984, pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles.

Proposition adoptée par 23 Pour et 10 Abstentions

E2 – Autorisation de principe pour recrutement de contractuels de droit privé

Sur proposition de M. le Maire, rapporteur, le Conseil Municipal autorise le Maire à recruter des agents contractuels dans le cadre du dispositif « Parcours Emploi Compétences » en fonction des besoins de la collectivité et de ses capacités d'accompagnement des agents recrutés, précise que le contrat d'accompagnement dans l'emploi sera établi pour une durée minimale de 9 mois pour une durée de travail fixée entre 20 et 35 heures.

Proposition adoptée par 28 Pour et 5 Abstentions

	COMPTE-RENDU	Référence	CM07032019
		Document du	
		Version n°	1
		Page n°	7
Conseil Municipal du jeudi 07 mars 2019			

F – Administration Générale

F1 – Modification de la composition des Commissions Municipales – Mise à Jour

Sur proposition de M. le Maire, rapporteur, le Conseil Municipal approuve la modification de la composition de la commission des Finances, de l'Economie, du Commerce et de l'Artisanat ainsi que celle de l'Urbanisme, des Affaires Foncières et des Travaux afin de pourvoir les sièges laissés vacants suite au décès d'un élu, membre de ces deux instances, et procède à la mise à jour de la liste des commissions municipales.

Proposition adoptée à l'Unanimité

F2 – Modification de la composition de la Commission Consultative des Services Publics Locaux

Sur proposition de M. le Maire, rapporteur, le Conseil Municipal approuve la modification de la composition de la Commission Communale des Services Publics Locaux afin de pourvoir un siège devenu vacant suite au décès d'un élu, membre en tant que suppléant, procède à la mise à jour des associations représentées dans cette commission suite à la mise en sommeil de l'une d'entre elles et modifie ainsi son règlement intérieur en conséquence.

Proposition adoptée à l'Unanimité

F3 – Modification de la composition de la Commission Communale d'Accessibilité

Sur proposition de M. le Maire, rapporteur, le Conseil Municipal approuve la modification de la composition de la Commission Communale d'Accessibilité afin de pourvoir un siège devenu vacant suite au décès d'un élu, membre en tant que titulaire, procède à la mise à jour des associations représentées dans cette commission suite à la mise en sommeil de l'une d'entre elles et modifie ainsi son règlement intérieur en conséquence.

Proposition adoptée à l'Unanimité

F4 – Modification de la composition de la Commission d'Appel d'Offres

Sur proposition de M. le Maire, rapporteur, le Conseil Municipal approuve la modification de la composition de la Commission d'Appel d'Offres en supprimant, conformément à la réglementation, un siège de membre suppléant suite au décès de l'élu en charge de cette fonction, le mode de nomination par élection des membres titulaires et suppléants de cette instance interdisant un remplacement par désignation.

Proposition adoptée par 28 Pour et 5 Abstentions

	COMPTE-RENDU	Référence	CM07032019
		Document du	
		Version n°	1
		Page n°	8
Conseil Municipal du jeudi 07 mars 2019			

F5 – Transfert de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) au Grand Avignon – Approbation du Rapport de la Commission Locale d’Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Sur proposition de M. le Maire, rapporteur, le Conseil Municipal approuve, en sa qualité d’organe délibérant d’une Commune membre, le rapport de la Commission Locale d’Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du Grand Avignon portant sur le transfert de la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (GEMAPI) prévu par la loi NOTRe du 5 août 2015, des Communes d’Avignon, Caumont-sur Durance et Le Pontet à la communauté d’agglomération.

Proposition adoptée par 23 Pour, 5 Contre et 5 Abstentions

F6 - Avis favorable de principe pour l’implantation d’un Centre Educatif Fermé sur le territoire communal

Sur proposition de M. le Maire, rapporteur, et suite à l’appel à projet lancé par la Préfecture de Vaucluse et la demande d’avis de principe à l’implantation d’une telle structure sur le territoire communal formulée par l’association Groupe SOS Jeunesse qui souhaite répondre à cet appel, le Conseil Municipal émet un avis favorable de principe à l’implantation d’un Centre Educatif Fermé sur Vedène.

Proposition adoptée par 28 Pour, 4 Contre et 1 Abstention

Rendu Compte de Décisions

M. le Maire rend compte, au titre de l’article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, des décisions n° 2018-159, 2018-160, 2018-164, 2018-166, 2018-167, 2018-169, 2018-170, 2018-171, 2018-172, 2018-173, 2018-174, 2018-175, 2018-176, 2018-177, 2018-178, 2018-179, 2018-180, 2018-181, 2018-182, 2018-183, 2018-184, 2018-185, 2019-001, 2019-002, 2019-004, 2019-005, 2019-006, 2019-007, 2019-008, 2018-009, 2019-011, 2019-012, 2019-013, 2019-014, 2019-015, 2019-17, 2019-19, 2019-21, 2019-024.

G - Questions Diverses

A des questions orales et écrites émanant du Vedène Autrement.

M. le Maire répond

- Que les mauvaises odeurs senties sur la Commune depuis novembre proviennent en effet du Centre d’Enfouissement Technique (CET) d’Entraigues,
- Que cette odeur est due au gaz qui s’échappe des tuyères des casiers arrivés à maturation, gaz qui est désormais recyclé et valorisé en énergie,
- Que les conditions climatiques, avec l’humidité ambiante, aggravent ce phénomène,
- Que ces opérations en cours se terminent autour du 15 mars,
- Que ces travaux sont réalisés sous la surveillance de la DREAL,
- Qu’il s’est lui-même déplacé aux abords du site pour constater la situation,
- Qu’à sa demande, le Directeur du site lui a assuré qu’il n’y a pas de risque pour la santé, d’autant que les autorités sanitaires surveillent les opérations,

	COMPTE-RENDU	Référence	CM07032019
		Document du	
		Version n°	1
		Page n°	9
Conseil Municipal du jeudi 07 mars 2019			

- Qu'une journée « portes ouvertes » est programmée sur le site en juin et que le Directeur invite la population à s'y rendre.
- Qu'il a rencontré le Directeur de Véolia, société délégataire pour la gestion de l'eau du Grand Avignon et qu'à aucun moment, il n'a été évoqué une reprise de compteurs à titre onéreux à la charge de la communauté d'agglomération à l'occasion du changement de délégataire,
- Qu'il se renseignera néanmoins à ce sujet,
- Que la gestion de l'eau de la Commune de Vedène n'entre pas dans cette Concession de Service Public,
- Qu'il se renseignera pour savoir si les compteurs d'eau sur le territoire communal appartiennent à la Commune.

- Qu'il a appris par hasard la décision de nouvelle sectorisation du Collège Lou Vignarès,
- Qu'il a saisi le Conseil Départemental puis le Directeur Académique,
- Qu'il a demandé au Département, au Grand Avignon et aux membres élus du Comité Départemental de l'Education Nationale de soutenir sa position,
- Qu'il attend le rendez-vous pris avec le DASEN le 19 mars prochain,
- Que si celui-ci reste sur sa position, des actions avec les représentants des parents d'élèves seront engagées,
- Qu'il ne comprend pas que des collégiens vedénais soient dirigés vers Montfavet alors que, par ailleurs, l'établissement de Vedène accueille des élèves d'Althen les Paluds qui pourraient se rendre au Collège de Pernes qui n'est pas à son niveau de remplissage maximum depuis plusieurs années,
- Que de nombreuses dérogations ont été accordées par l'Education Nationale à des collégiens de Communes hors secteur qui souhaitent fréquenter l'établissement de Vedène,
- Que l'objectif premier annoncé de cette nouvelle sectorisation consiste à « décongestionner » le Collège Lou Vignarès en vue de la réalisation de travaux de rénovation complète à partir de 2022, mais que dans ce cas, il suffit de déplacer les collégiens d'Althen les Paluds vers Pernes lès Fontaines.

Le Maire clôture la séance à 22 heures 15.

Fait à Vedène, le 11 mars 2019

Le Maire

Joël GUIN



Affiché le 13 MARS 2019

